

**Responsable régional-e de la politique immobilière
de l'État à la direction régionale des finances
publiques de Normandie**



Informations générales

Statut	A publier
Organisme de rattachement	Direction générale des finances publiques (DGFiP)
Date limite d'envoi des candidatures	24 juillet 2020

Description du poste

Pays	France
Région	Normandie
Départements	Seine Maritime
Lieu d'affectation	21 Quai Jean Moulin à Rouen
Domaine fonctionnel et emploi	Responsable régional-e de la politique immobilière de l'État à la direction régionale des finances publiques de Normandie
Catégorie	A+
Statut du poste	Vacant
Nature de l'emploi	Emploi ouvert aux titulaires et/ou aux contractuels

Descriptif de l'employeur

Créée par le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, la direction générale des finances publiques (DGFiP) est chargée de nombreuses missions dont elle assure la conception et la mise en œuvre. Elle dispose à cette fin de services centraux et d'un important réseau déconcentré, présent sur l'ensemble du territoire national, en métropole et dans les outre-mer.

La DGFiP est une administration d'autorité au cœur du fonctionnement de l'État et des finances publiques, interlocutrice privilégiée des entreprises et des collectivités locales. Chacun de ses agents incarne cette image du service public d'État, avec ses valeurs d'intégrité, de neutralité et de secret professionnel.

Les directions régionales des finances publiques sont principalement chargées des missions suivantes :

- missions fiscales : assiette, contrôle et recouvrement des impôts, cotisations et taxes de toute nature, tenue du cadastre et de la publicité foncière ;
- missions de gestion publique : contrôle et paiement des dépenses publiques, production des comptes de l'État, gestion financière et comptable des collectivités locales et de leurs établissements, vérification de l'utilisation des fonds publics, opérations de trésorerie de l'État, gestion des dépôts de fonds et activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations, gestion domaniale, action économique et financière ;

Certaines missions relèvent, en outre, directement de la responsabilité du directeur régional des finances publiques (la politique immobilière de l'État, le contrôle budgétaire régional).

Par ailleurs, les directions régionales des finances publiques exercent des missions spécifiques au plan régional (expertise économique et financière des investissements publics, autorité de certification, tutelle sur les ordres régionaux des experts-comptables). Des structures à compétence supra-départementale leur sont rattachées.

Description du poste :

La politique immobilière de l'État (PIE) est entrée dans une nouvelle phase avec pour objectifs principaux de doter l'État d'une véritable stratégie de pilotage du parc immobilier et de remettre le raisonnement économique au cœur de la décision immobilière.

L'une des traductions de ces nouvelles orientations est le renforcement des acteurs de la PIE, et en particulier du responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE), afin de décliner, au niveau régional, la PIE définie par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Directement rattaché au directeur régional des finances publiques, le-la RRPIE est chargé de :

- Piloter la stratégie immobilière au niveau régional (sous l'autorité fonctionnelle du Préfet de région).

Le-la RRPIE assiste le préfet de région, responsable de la stratégie immobilière en région (décret du 29 avril 2004) dans les domaines suivants :

- la détermination et la mise en œuvre des stratégies patrimoniales du schéma directeur immobilier régional ;
- la co-animation, avec le SGAR, de l'instance de gouvernance locale de la PIE (Conférence régionale de l'immobilier public - CRIP) ;
- l'expertise des projets immobiliers des services déconcentrés d'un montant inférieur à 5 M€ (préparation de l'avis de la CRIP relatif à la labellisation de ces projets).

- Accompagner les projets immobiliers :

Le-la RRPIE accompagne, le plus en amont possible, les porteurs de projets immobiliers des administrations, en liaison avec les services domaniaux de la DRFIP et des DDFIP de Normandie, pour recueillir les besoins, les traduire en termes immobiliers et rechercher les solutions domaniales ou locatives adaptées.

Dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives, le-la RRPIE assure le suivi de la bonne mise en œuvre des projets qui ont été sélectionnés par la DIE pour leurs performances immobilières et

énergétiques.

- Assurer l'animation des acteurs locaux de la PIE :

Le-la RRPIE assure l'animation :

- des acteurs internes à la DGFIP (correspondants de la PIE, services locaux du domaine) au niveau départemental ;
- des autres acteurs interministériels (dans le cadre de la co-animation de la CRIP avec le SGAR).

Descriptif du profil recherché :

Les candidats ou les candidates doivent justifier d'au moins six années d'expérience professionnelle dans l'encadrement d'un service composé d'équipes spécialisées dans le domaine immobilier, ainsi que d'une formation et/ou une expérience solide dans le domaine immobilier. Une candidature issue des grands corps techniques de l'État serait appréciée.

Ils ou elles doivent également disposer d'une forte capacité à travailler à un niveau hiérarchique élevé et en interministériel. Ils doivent être capables d'animer des réunions avec le Préfet ou d'autres membres du corps préfectoral, les responsables des services déconcentrés de la DGFIP et les opérateurs de l'État ainsi que toutes autres autorités locales (maire, conseiller régional ou départemental).

Ils ou elles doivent posséder de bonnes qualités relationnelles, ainsi que des capacités d'animation et d'impulsion, afin d'impliquer l'ensemble des administrations dans les problématiques de performance immobilière et d'atteinte des objectifs fixés (performance technique et économique).

Les candidats ou les candidates doivent être en capacité d'associer des interlocuteurs professionnels diversifiés (services techniques immobiliers de l'État, bureaux d'études externes et cabinets de stratégie immobilière, etc.) et les faire adhérer aux enjeux locaux, afin de définir une stratégie immobilière locale et ainsi atteindre les objectifs de performance immobilière définis pour la région.

Enfin, ils ou elles doivent avoir le goût pour la conduite de projet, la fonction étant en forte évolution, au même titre que la politique immobilière de l'Etat.

Informations complémentaires :

Conditions d'emploi - recrutement :

Cet emploi est à pourvoir dans les conditions prévues par le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État et l'arrêté du 3 juin 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de

direction de l'État relevant de la DGFIP.

Le titulaire ou la titulaire de cet emploi sera nommé(e) pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation du même emploi de six ans.

La nomination sur cet emploi fera l'objet d'une période probatoire de six mois.

La **rémunération** brute annuelle est comprise entre 86 470 € et 158 107 €.

A l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans la grille indiciaire.

Pour les personnels n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 9 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État et par les articles 2 à 8 de l'arrêté du 3 juin 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la DGFIP.

Concernant cet emploi, l'autorité de recrutement et l'autorité dont relève l'emploi est le Directeur général des finances publiques.

Le **dossier de candidature** doit être transmis dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis sur la place de l'emploi public, au bureau RH-1B « cadres supérieurs » de la DGFIP, à l'adresse suivante :

bureau.rh1b-sup1@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature doit impérativement comprendre :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé.

Pour les agents publics, les candidatures doivent être accompagnées :

- d'un état de services établi par le service RH du corps d'origine ;
- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé.

Pour les candidats ou les candidates originaires du secteur privé, les candidatures seront accompagnées du dernier contrat de travail.

Quotité de temps de travail :

	Temps complet
--	---------------

Personnes à contacter :

	Philippe BAUCHOT, Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) Tél. :01 53 18 75 79 - philippe.bauchot@dgfip.finances.gouv.fr
--	--